

AXA World Funds – ACT

Investir dans le but de soutenir la transition vers une économie plus durable



IMPACT LISTÉ

Les décisions d'investissement sont motivées par les impacts sociétaux mesurables et positifs



Obligations

AXA WF Global Green Bonds

Actions

AXA WF Framlington Clean Economy

Actions

AXA WF Framlington Human Capital

AXA WF Framlington Social Progress



Multi-Actifs

AXA WF Multi Asset Optimal Impact



Source : AXA IM au 10/03/2021. Ces produits sont des compartiments d'AXA World Funds. Le siège social d'AXA WORLD FUNDS est établi au 49, avenue J.F Kennedy, L-1885 Luxembourg. La Société est immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B. 63.116. La Société est une SICAV OPCVM IV de droit luxembourgeois approuvée par la CSSF et gérée par AXA Funds Management, une société anonyme constituée en vertu de la législation du Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 32 223RC, et dont le siège social est établi au 49, avenue J.F. Kennedy L-1885 Luxembourg.

À titre d'information uniquement. Les produits ou stratégies énumérés ici peuvent ne pas être enregistrés ou disponibles dans votre juridiction. Veuillez vérifier les pays d'enregistrement auprès du gestionnaire d'actifs, ou sur le site web <https://www.axa-im.com/en/registration-map>, où une carte d'enregistrement des fonds est disponible. En particulier, les parts des fonds ne peuvent pas être offertes, vendues ou livrées à des personnes américaines au sens de la Réglementation S du U.S. Securities Act de 1933.

Risques principaux

Risques liés aux fonds de fonds

Les investissements dans des valeurs étrangères, à savoir des titres libellés dans une devise différente de la Devise de Référence du Compartiment, offrent des avantages potentiels que les placements exclusivement réalisés dans des titres libellés dans la Devise de Référence du Compartiment n'offrent pas. En revanche, ils comportent également des risques importants que ne présentent pas systématiquement les investissements dans des titres libellés dans la Devise de Référence d'un Compartiment. En effet, ces investissements peuvent être affectés par des variations de taux de change, des amendements législatifs ou de nouvelles restrictions applicables à ces placements ainsi que par une modification de la réglementation relative au contrôle des changes.

Risque lié aux actions

Sur les marchés d'actions, le cours des actions peut fluctuer en fonction des attentes ou des prévisions des investisseurs, ce qui peut entraîner un risque de volatilité élevé. La volatilité a été historiquement plus importante sur les marchés d'actions que sur les marchés obligataires. Toute baisse du cours des actions au sein du portefeuille d'un Compartiment entraînera avec elle la baisse de la VL de ce Compartiment.

Risque de crédit

Risque que les émetteurs de titres de créance détenus par le Compartiment ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de crédit abaissée, ce qui entraînerait une baisse de la Valeur liquidative.

Risque lié aux transactions sur produits dérivés

Les produits dérivés sont volatils et peuvent être exposés à divers types de risques, dont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. Par ailleurs, il peut exister une corrélation imparfaite entre les instruments dérivés utilisés comme véhicules de couverture et les investissements ou secteurs du marché à couvrir. Ces risques peuvent donc ne pas être parfaitement couverts, ce qui pourrait entraîner une perte de capital.

Risques inhérents à l'investissement sur les marchés émergents

Le cadre juridique de certains pays dans lesquels le Compartiment pourra être amené à investir peut ne pas apporter aux investisseurs les mêmes garanties en matière de protection ou d'information, que celles habituellement offertes sur les principaux marchés financiers. Les normes comptables, d'audit et de reporting financier généralement acceptées dans certains pays émergents peuvent différer sensiblement de celles en vigueur dans les marchés développés. Dans certains marchés émergents, les réglementations, leur application et la surveillance des activités d'investissement peuvent être sensiblement moins étendues que dans le cas de marchés développés. C'est ainsi que certaines transactions peuvent s'effectuer sur la base d'informations privilégiées.

Risque de contrepartie :

Risque de faillite, d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du Compartiment, pouvant entraîner un défaut de paiement ou de livraison.

Risque géopolitique

Les investissements dans des titres émis ou cotés dans différents pays peuvent impliquer l'application de normes et de réglementations différentes. Ces investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou restrictions applicables à ces investissements, de la réglementation sur le contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

Mention légale

Ne pas distribuer aux clients particuliers : document réservé exclusivement aux Clients/Investisseurs professionnels, institutionnels, qualifiés ou « wholesale » au sens des législations et réglementations locales applicables. Sa diffusion doit être limitée en conséquence.

La présente communication à visée promotionnelle ne saurait tenir lieu de sollicitation ni de conseil d'investissement, juridique ou fiscal de la part d'AXA Investment Managers. Le présent document ne contient pas assez d'informations pour servir de fondement à une décision d'investissement.

Le présent document n'offre qu'un aperçu partiel, car les informations qui y sont présentées ont été simplifiées. Les opinions, estimations et prévisions qu'il contient sont subjectives et peuvent être modifiées sans préavis. Rien ne garantit que les prévisions fournies se réaliseront. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prévisions et autres informations contenues dans le présent document sont fournis sur la base de nos connaissances au moment de la publication dudit document. Malgré tout le soin apporté, aucune déclaration ni garantie (y compris de responsabilité envers des tiers), expresse ou implicite, ne peut être formulée quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations contenues dans les présentes. Les destinataires qui se fondent sur les informations contenues dans le présent document le font sous leur propre responsabilité. Le présent document ne contient pas assez d'informations pour servir de fondement à une décision d'investissement.

Avant tout investissement, les investisseurs sont invités à lire le Prospectus et le Document d'informations clés pour l'investisseur/la documentation du plan d'investissement, qui contiennent des détails exhaustifs sur les produits, notamment les risques et les frais d'investissement. Les informations contenues dans les présentes ne sauraient se substituer à celles fournies dans les documents susmentionnés ni aux conseils d'un professionnel extérieur.

Les produits ou stratégies mentionnés dans le présent document peuvent ne pas être enregistrés ni disponibles dans votre juridiction. Pour connaître les différents pays où les fonds sont enregistrés, veuillez vous adresser au gérant ou consulter le site Internet <https://www.axa-im.com/en/registration-map> (voir tableau). Les parts de fonds ne peuvent en particulier pas être offertes, vendues ou livrées à des ressortissants américains (« U.S. Persons ») au sens du Règlement S de la Loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières. Le traitement fiscal de la détention, de l'acquisition ou de la vente d'actions ou de parts du fonds varie en fonction du statut ou du traitement fiscal de chaque investisseur et peut évoluer. Tout investisseur potentiel est vivement invité à prendre contact avec un conseiller fiscal indépendant.

La performance passée ne préjuge pas de la performance actuelle ou future. Les données relatives aux performances ou aux rendements ne tiennent pas compte des commissions ni des coûts induits par l'émission ou le rachat de parts. Les références à des classements et récompenses passés ne préjugent pas des classements ou des récompenses à venir et ne sauraient être interprétées comme le cautionnement d'une quelconque société d'AXA IM ou de ses produits ou services. Veuillez consulter les sites Internet des sponsors/émetteurs pour obtenir des informations concernant les critères d'attribution des récompenses/notations. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent varier à la hausse comme à la baisse et les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer les sommes investies initialement. La valeur de leurs investissements peut également varier en fonction des fluctuations des taux de change. En conséquence, et compte tenu également des droits d'entrée généralement applicables, un investissement n'est la plupart du temps pas adapté à la détention à court terme.

Publié par AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS, une société de droit français dont le siège est sis Tour Majunga, 6 place de la Pyramide, 92800 Puteaux, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506 et agréée en tant que Société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le numéro GP 92-08 le 7 avril 1992.

Dans d'autres juridictions, le présent document est publié par les sociétés affiliées d'AXA Investment Managers SA dans les pays visés.

Autres mentions légales propres aux pays :

France :

En France, le présent document est publié par AXA INVESTMENT MANAGERS SA, société de droit français dont le siège social est sis Tour Majunga, 6 place de la Pyramide, 92800 Puteaux, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 393 051 826.